SEANCE DU 17 MAI 2010

****

L'an deux mil dix, le dix sept mai à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Benoît MERCUZOT, Maire.

Etaient présents : MM. MERCUZOT - PIERSON - QUEZIN - BERTRANDIE - DAMELINCOURT - MILLE - Mmes LEFEVRE - – LUANS - LE GARS - NAYET

Absents excusés : Mmes ROBERT - PINON (pouvoir à M. BERTRANDIE) – MM. CARRARD (pouvoir à Mme LE GARS) – MARGUERY (pouvoir à Mme LEFEVRE) - BINARD (pouvoir à M.MILLE).

Absent : /

****

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Est désignée Mme Sabine NAYET

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 MARS 2010

C'est l'entreprise CATY et pas l'entreprise COTE PEINT qui a été retenue pour la mise en peinture du préau - Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. COMPTE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE - COMMUNICATION DU MAIRE

Néant

4. RUE JULES FERRY – ACHAT DE TERRAIN - CLOTURE

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient d'acquérir la parcelle cadastrée section AE n°105 d'une contenance de 17m² à Mme Chantal Robert rue Jules Ferry afin d'élargir la voie dans le virage et de permettre au SIVOM de réaliser le bordurage et la réalisation de trottoirs.
Le service des domaines consulté a estimé la valeur vénale du bien à 700€ avec une marge de négociation de 10%.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer la somme de 750€ à Mme Robert et autorise le Maire à signer tous actes à intervenir.
Par ailleurs, un arbre fruitier a du être abattu, il sera remplacé par le service fleurissement de la commune. Il conviendra également de poser une nouvelle clôture dont le coût sera supporté par la commune. Est retenue l'offre de l'entreprise Paysages et clôtures SARL de Hérissart pour un montant HT de 1343.00€.

5. TRAVAUX MAISON COMMUNALE

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de confier la réfection des châssis vitrés en pignon ouest de la maison communale à l'entreprise QUIN RENOV'ALU de Rue moins disante pour un montant de 21 716.72€ HT.

Il autorise le Maire à engager les travaux.

6. TRAVAUX DE REFECTION DES CHEMINS RURAUX

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de confier les travaux à l'entreprise COLAS NORD PICARDIE moins disante pour un montant HT de 11974.95 €.

Il autorise le Maire à engager les travaux.

7. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT VEOLIA

M. le Maire propose de renouveler pour un an le contrat de nettoiement des rues de la commune (coût annuel : 6305€HT) avec la sté VEOLIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

8. PERSONNEL

- **Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Somme**

Le Conseil Municipal,
VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;
VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;
VU le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;
VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme en date du 29 mars 2010 approuvant le projet de convention à intervenir entre le Centre de Gestion et les collectivités ;
CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;
VU la circulaire du Centre de Gestion en date du 1er mai 2010 relative à l'organisation de ce service ;
Après en avoir délibéré

- décide de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- approuve le projet de convention à intervenir avec le Centre de Gestion ;
- autorise le Maire à signer la convention avec effet au 1er septembre 2010 ;
- inscrit les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

- **Création de postes**

Le Maire propose au Conseil Municipal la création de postes à temps complet pour permettre la promotion des agents qui figurent sur le tableau d'avancement de grade 2010 arrêté par la Commission Administrative paritaire dans sa séance du 2 avril 2010 :

- Nicolas ALDERBONN, adjoint administratif principal de 2ème classe
- Philippe LEROY, garde-champêtre chef principal
- Jean-Paul LEROY, adjoint technique de 1ère classe

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à procéder aux nominations qui interviendront à l'expiration des délais de publicité prévus par la législation.

9. DESIGNATION D'UN MEMBRE APPELE A SIEGER AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour le représenter au sein du conseil de surveillance des établissements de santé institué par la Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Après en avoir délibéré le conseil municipal désigne Francine LUANS à l'unanimité.

10. CAJ – SEJOUR AOÛT 2010 - TARIFS

Le conseil municipal, décide d'appliquer les tarifs suivants pour le séjour d'une dizaine de 10 jours qu'il organise à Millau en partenariat avec les PEP 80 en août 2010:

QF ≤ 640.34 €	150 € (115€ à partir du 2ème enfant)
640.34 € ≤ QF≤ 1191.72 €	200 € (140€ à partir du 2ème enfant)
QF > 1191.72 €	250 € (175€ à partir du 2ème enfant)

11. DEMANDES DE SUBVENTION 2010

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer 2000€ à l'association « Le Temps Libre » au titre de l'année 2010:

12. REVISION DU GROUPE DE TRAVAIL INTERCOMMUNAL SUR LA PUBLICITE

L'arrêté préfectoral portant projet commun de réglementation spéciale en matière de publicité, enseignes et pré enseignes a été pris le 16 novembre 2004 ;

Les effets de ce règlement ont été visibles et mesuré avec notamment la réduction de 817 panneaux d'affichage publicitaire en 2004 ramené à 413 aujourd'hui sur les communes de la métropole concernées, mais aussi par une amélioration qualitative de la présentation enseigne des commerces ;

Aujourd'hui, l'évolution architecturale commerciale mais aussi des techniques nécessite de réviser et d'actualiser ce règlement ;

C'est pourquoi,
Le Conseil Municipal de la commune de DURY,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Environnement ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi 82-231 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

DELIBERE

Article 1er : Il est décidé de solliciter de M. le Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme, la création de zones intercommunales de réglementation spéciales en matière de publicité et la constitution d'un groupe de travail intercommunal unique en vue de préparer un projet commun de réglementation spéciale en matière de publicité sur le territoire des communes membres de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole qui en feront la demande et la commune de Dury.

Article 2 : Le projet de réglementation spéciale concernant la commune de Dury sera après approbation par le groupe de travail intercommunal et la commission des sites soumis à la délibération du conseil municipal.

Article 3 : M. Benoît MERCUZOT est désigné comme représentant de la commune au groupe de travail intercommunal chargé de préparer un projet commun de réglementation spéciale en matière de publicité.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

13. INFORMATIONS AMIENS METROPOLE

Le 3 juin : conseil d'Amiens Métropole.
PDU : 3ème réunion du comité (à noter que les précédentes ont eu lieu uniquement avec les représentants d'Amiens….).
Réunion du groupe de travail avec les bureaux d'étude pour l'accès de l'Hôpital Sud, le compte-rendu est attendu pour le 14 juillet.
Atelier communal – Pierre Mille signale que les gravats qui devaient être débarrassés par les services de la Métropole ne l'ont pas été et qu'ils gène l'accès au chantier.
Couverture tennis – l'appel d'offres devait être lancé pour cet été or le permis de construire n'est toujours pas signé…
Terrain militaire – toujours en attente - la dépollution et le déminage n'ont toujours pas eu lieu.

14. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Ce week-end au Parc du Petit Château : Cie théâtrale « Les Lurons ».
25 mai : inauguration des « Carrés de l'habitat » sur place.
29 et 30 mai : fête locale, repas campagnard, réderie.